

02/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Compte-rendu de la séance du 27 février 2023

<i>ELUS</i>	<i>Présent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Commentaires</i>
<i>BONNET Xavier</i>	X			
<i>CARRE Marie-Gabrielle</i>			X	
<i>SANCHEZ Sonia</i>	X			<u>Secrétaire de séance</u>
<i>MARY Patricia</i>	X			
<i>BLANLOEIL Séverine</i>	X			
<i>ELAIN Blandine</i>	X			
<i>PEULVEY Christian</i>	X			
<i>CLENET Françoise</i>	X			
<i>BAILLIARD Marie-Claude</i>	X			
<i>WEMAERE Jean-Luc</i>	X			
<i>CORMERAIS Catherine</i>			X	
<i>CLERO Nicole</i>	X			
<i>PETIT Claude</i>		<i>PEULVEY Christian</i>		
<i>LIARD Claudine</i>	X			
<i>PIVETEAU-AUSSANT Sophie</i>	X			
<i>CEVAER Daniel</i>		<i>BONNET Xavier</i>		
<i>ROUSSET Ghislaine</i>	X			
<i>Nombre de membres en exercice</i> 17	13	2 procurations	2 absents	

N° de délibération	Sujet	Nombre de votants	Décision		
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23.02.01	<i>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023</i>	15	15		
23.02.02	<i>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Bilan suite à l'autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2023</i>	15	15		
23.02.03	<i>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Actualisation de l'autorisation de programme « Travaux d'extension et de réhabilitation de la résidence 'Jacques Bertrand' »</i>	15	15		
23.02.04	<i>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Etude et vote du budget primitif de l'exercice 2023</i>	15	15		
23.02.05	<i>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre le service d'aide à domicile et une kinésithérapeute</i>	15	15		
23.02.06	<i>RESIDENCE JACQUES BERTRAND - Acceptation d'un don de solutions hydroalcooliques de la part du centre commercial Leclerc de Clisson</i>	15	15		
23.02.07	<i>PERSONNEL - Centre Communal d'Action Sociale et Résidence Jacques-Bertrand - RIFSEEP - modification des groupes de fonction et de seuil</i>	15	15		
23.02.08	<i>PERSONNEL - Centre Communal d'Action Sociale et Résidence Jacques-Bertrand - Modification du tableau des effectifs</i>	15	15		
23.02.09	<i>PERSONNEL - Centre Communal d'Action Sociale et Résidence Jacques-Bertrand - Modification de la liste des emplois temporaires et saisonniers à pourvoir pour l'année 2023</i>	15	15		
23.02.10	<i>PERSONNEL - Centre Communal d'Action Sociale et Résidence Jacques-Bertrand - Convention de participation à la prestation « chômage » avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée : adhésion au service « gestion du risque chômage pour le secteur public »</i>	15	15		
23.02.11	<i>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Adhésion au contrat 'groupe' d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique</i>	15	15		
23.02.12	<i>RESIDENCE « JACQUES BERTRAND » : Adhésion au contrat 'groupe' d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique</i>	15	15		
23.02.13	<i>AIDE SOCIALE : Aides facultatives</i>	15	15		

**Décisions prises par le Président,
du 23 janvier 2023 au 27 février 2023
dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil d'administration**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées par délibération en date du 9 décembre 2020, d'une part,

Et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part :

N° de décision	Objet de la décision
01-2023	<p><u>MARCHE PUBLIC DE SERVICE</u> Maintenance des progiciels <i>Attribution d'un marché CCAS 2023-03 pour la maintenance des progiciels avec la société ARPEGE de Saint Sébastien sur Loire (44) :</i></p> <ul style="list-style-type: none">↳ <i>Pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2023 ;</i>↳ <i>Pour un montant annuel HT de 2 353,06 €.</i>
02-2023	<p><u>CONTRATS-CONVENTIONS</u> Assistance et services aux personnes <i>Signature de l'avenant 1 de l'annexe 1 à la convention de prestation de services à intervenir avec Ressources Mutuelles Assistance (44) :</i></p> <ul style="list-style-type: none">↳ <i>Pour un accord tarifaire applicable jusqu'au 31/12/2023.</i>

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le 27/02/2023, à Clisson,

Secrétaire de séance

Le Président de séance

